

UAA5 Le marché de travail (suite) : LA FICHE DE PAIE

Consignes de travail :

1. Regarder la vidéo le calcul des salaires en Belgique
2. Vous disposez de document ci-dessous sur la fiche de paie. Je vous invite à lire de document et répondre aux questions afin de réaliser les différentes activités. N'hésitez pas à prendre contact avec moi si vous avez des questions (e-mail : zohra.firat@gmail.com).

Remarque : Ce travail est obligatoire et à rendre pour le jeudi 26/11/2020 au plus tard.

Cette feuille pleine de chiffres sur laquelle nous nous ne sommes jamais vraiment penchés...

On la reçoit chaque mois.

On la parcourt bien souvent rapidement.

On vérifie, en général, le salaire net: la seule case qui nous intéresse vraiment.

On ignore la plupart des autres lignes et, les petits détails qui y figurent.

La fiche de paie regorge pourtant d'informations sur :

- l'employeur
- le travailleur
- le travail

Déchiffrons ensemble la fiche paie et voyons ce que signifient toutes ces informations.

Prélevement	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
SALAIRE NET					
Autonomie médicale	0,750	71,25	12,800	50	62,750
Autonomie médicale	4,450	39,75	0,300	122	39,250
Autonomie médicale	0,000	1,50	1,000	0,000	0,500
Autonomie médicale	0,000	0,00	0,000	0,000	0,000
Autonomie médicale	0,000	0,00	0,000	0,000	0,000
SALAIRE BRUT					
45,00					
4,50					
50,00					

1. Découverte

ACTIVITE 1 :

Compare et cite 3 éléments ou informations se retrouvant dans les deux fiches de salaire (pages 3 et 4).

Le but de l'activité est de cibler les mentions obligatoires sur une fiche de paie.

Exemple: le salaire net à payer en espèce

- **Nom, adresse de l'employeur**
- **Nom, prénom du travailleur**
- **Période sur laquelle porte le décompte**
- **Le numéro de matricule du travailleur**
- **Les prestations (heures, jours, mois)**
- **Salaire brut employeur**
- **Salaire brut employé**

-.....

-.....

-.....

-.....

ACTIVITE N°2 :

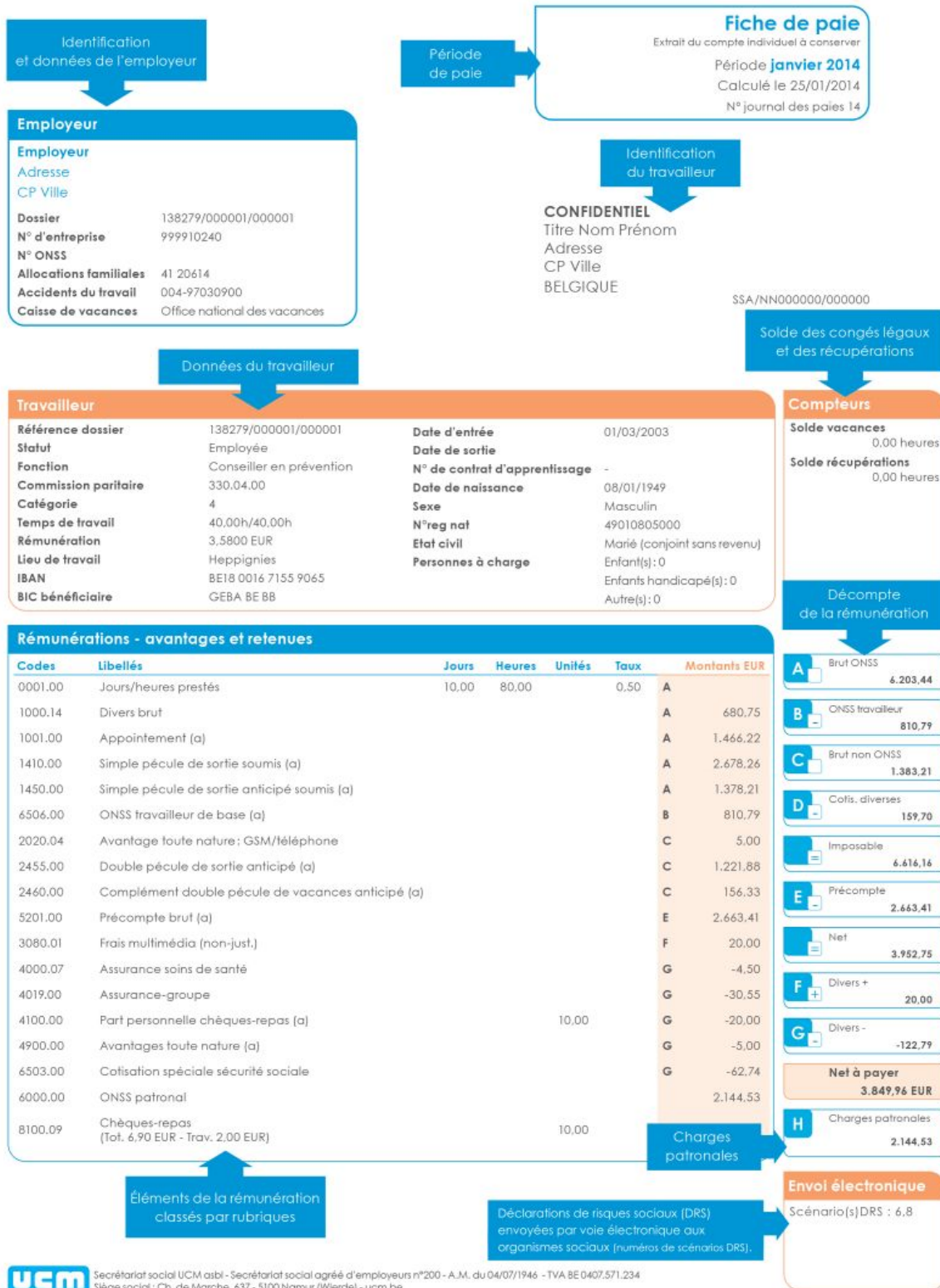
Reprendre les fiches de salaire utilisées dans l'exercice, relever les éléments, qui selon vous, font en sorte que le salaire diffère d'un mois à l'autre. Pourquoi n'est-il pas le même pour tous ?
Pourquoi on reçoit pas le même montant exactement chaque moi ?

(Vous pouvez également faire une petite recherche sur internet)

Exemple : Un travailleur a presté des heures de nuit.

La rémunération du travailleur dépendra de :

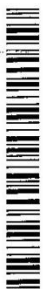
- **sa qualification (employé, cadre, ouvrier,...),**
- **des nombre d'heures prestées,**
- **des heures supplémentaires,**
-
-





BON DE PAIE		pag. 1
nature	: calcul normal	
période	: 01/07/2014 - 31/07/2014	
établi le	: 29/07/2014	
unité monétaire	: EUR	

100168610000101



N° Ent. 0444. 000. 111	01.450.001.001	02 1
La Maison de repos SA	NOM PRENOM	
La rue et numéro	Adresse du travailleur	
1000 Bruxelles	1000 Brussel	

DONNEES DE BASE DU CALCUL			
comm. paritaire	: 330120	barème	: 1.35
statut	: employé	fonction	: AIDE SOIGNANT
emploi	: 38,00/ 38,00	date de naissance	:
date d'entrée	: / / ..	date de sortie	:
ancienn. barém.	: 1 A., 9 M.	lieu de travail	: BRUSSEL
préfixe ONSS	: 330	barème PP	: conjoint ayant des revenus professionnels
à charge	: partn. enf. autres trav.	fréquence de calcul	: par mois
valide /-65+	: non 1 0 /0 oui	nombre de jours/sem.	: 5.00
handicapé /-65+	: non 0 0 /0 non		

PRESTATIONS ET MONTANTS						
jours	unités	base	%	montant	code	libellé
	22,00			45,49	25	autre transp. que publ./organ.
					700	salaire fixe
21,00	158,50			7	100	prestations ordinaires
	6,25				110	prestations supplémentaires
	24,00	56			112	compl.pour travail du dimanche
		35			124	complément service de nuit
	6,75	56		9	149	complément jour férié
	24,00	26		07	158	complém.pour travail du samedi
					211	indemnité de résidence
1,00	6,00				220	jour férié légal
	6,00			16,66	1315	sal. variable absence rémunérée
					****	TOTAL BRUT
		13,07	-	0	9000	ONSS travailleur
				13,79	9430	autre transport imposé
				95	****	TOTAL IMPOSABLE
				05	9200	précompte barémique
					****	SOUSTOTAL
				31,70	9420	autre transport non imposé
				26,22	9102	cotis.spéc. sécurité soc. / mensuelle
				38	****	TOTAL NET
				00	500	avance
				38	****	NET A PAYER

PAIEMENT	

CHARGES DE L'ENTREPRISE	
	0,25 -7,32 Cotisation ONSS patronale totale Ne pas verser le PP

Ce document fait partie du compte individuel.

2. Le calcul de la fiche de paie :

ACTIVITE N°3 :

Sur base des éléments donnés ci-dessous et de la fiche de renseignement en annexe (p.11), complète le tableau de la page suivante (p.6) en utilisant la numérotation qui convient.

1	Nom, adresse de l'employeur
2	Nom, prénom du travailleur
3	Période sur laquelle porte le décompte (période de travail)
4	Le numéro du matricule du travailleur
5	Les prestations (heures, jours, mois)
6	Salaire brut employeur
7	Cotisations patronales
8	Avantages divers
9	Salaire brut employé
10	Avantages de toute nature
11	Salaire net imposable
12	Cotisations sociales
13	Précompte professionnel
14	Le montant net à payer en espèce
15	Salaire net

Numéros	Définitions
7 Cotisations patronales	Prélèvement obligatoire sur le salaire brut. «Invisibles aux yeux des travailleurs », elles sont en général plus élevées que les cotisations salariales et permettent de financer des prestations sociales.
10	Avantage qu'un employeur ou une entreprise accorde à un membre de son personnel (voiture de société, ...). Cet avantage est considéré comme un revenu professionnel. Le travailleur qui le reçoit devra donc payer de l'impôt sur le montant correspondant à la valeur de l'avantage.
	Coordonnées de la personne qui emploie du personnel salarié.
4	Références dossier du personnel salarié.
8	Il s'agit d'avantages reçus mais avec une participation financière du travailleur. Ils seront déduits du montant net. Exemple : les chèques repas
.....	Coordonnées de la personne qui exerce la profession rémunérée.
5 Les prestations (heures, jours, mois)	Travail exécuté pour s'acquitter d'une obligation contractuelle
.....	Période comptabilisée par mois, par semaine pour lequel un salaire est à verser.
6	Il est la base de la rémunération, tel qu'il est calculé avant déduction des cotisations patronales.
9	Se dit d'un salaire après déduction des cotisations patronales.
.....	Constitue la base sur laquelle est calculé l'impôt. Il s'agit donc du salaire sur lequel il faudra encore déduire les cotisations sociales du travailleur.
.....	Versement obligatoire à la sécurité sociale qui est destiné à la protection sociale des salariés.
.....	C'est le salaire obtenu après déduction de la contribution du travailleur au précompte professionnel et à l'ONSS.
14	Montant versé sur le compte bancaire du travailleur.
.....	Avance sur l'impôt que tout employeur doit retenir du salaire de ses travailleurs et verser à l'Etat. Il varie en fonction de la situation familiale du travailleur.

Schéma de calcul de salaire brut employeur (coût patronal) :

SALAIRE NET

SALAIRE NET	+	Précompte professionnel (acompte sur l'impôt)
--------------------	---	--

SALAIRE NET IMPOSABLE	+	Cotisations sociales 13,07%
------------------------------	---	--

SALAIRE BRUT EMPLOYE+	Cotisations patronales Assurances +/- 35%
------------------------------	---

SALAIRE BRUT EMPLOYEUR

ACTIVITE N°4 : Complète le calcul du salaire mensuel net pour le cas suivant

Exemple : Regardez l'explication de l'exemple dans le vidéo calcul des salaires en Belgique.

A) Julien a un salaire mensuel brut de 2000 €. Quel est le salaire net imposable ?

Intitulés	Montants – EUR
Salaire brut employé	2000
- COTISATIONS SOCIALES PERSONNELLES (=ONSS) (13,07% du salaire brut)	- (2000*13,07%) =261,40
= salaire net <u>imposable</u>	=1738,60

B) - son précompte professionnel est de 304,05 € €. Quel est le salaire net

Intitulés	Montants – EUR
Salaire net imposable	1738,60
- précompte professionnel	- 304,05
= salaire net	= 1434,55 EUR

B) Laurent a un salaire mensuel brut de 3561 €. Quel est le salaire net imposable ?

Intitulés	Montants – EUR
Salaire brut employé	3 561
- COTISATIONS SOCIALES PERSONNELLES (=ONSS) (13,07% du salaire brut)	- (3561 *13,07%)=.....
= salaire net <u>imposable</u>	=

B) - son précompte professionnel est de 1068,52 €. Quel est le salaire net

Intitulés	Montants – EUR
Salaire net imposable
- précompte professionnel	- 1068,52
= salaire net	=.....

SYNTHESE

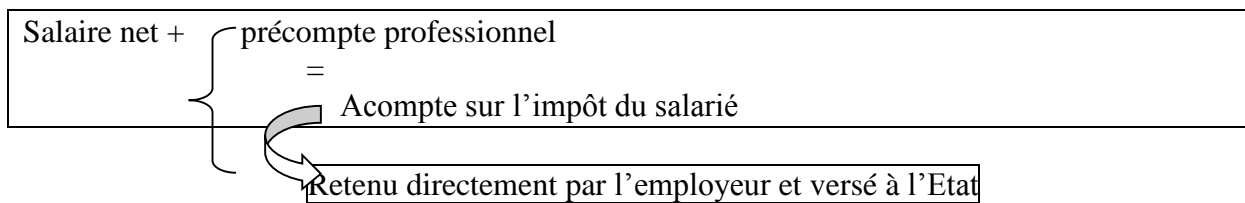
1/ Le salaire net

Ce que le travailleur perçoit en contrepartie de son travail. C'est donc le montant qu'il reçoit sur son compte bancaire.

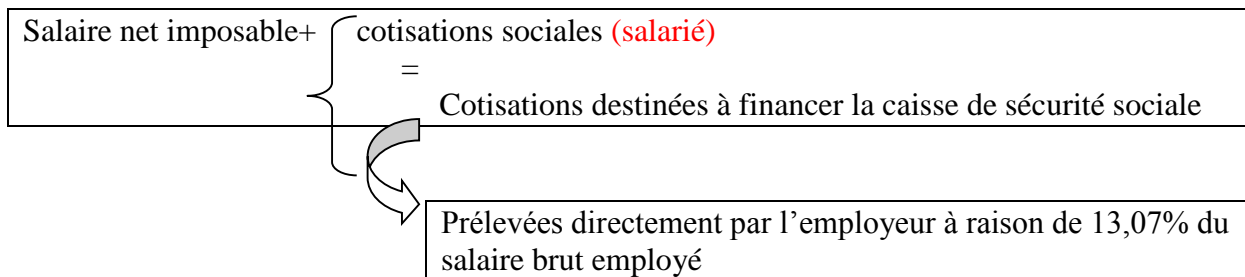
La rémunération du travailleur dépendra bien évidemment de sa qualification (employé, cadre, ouvrier,...), du nombre d'heures prestées, des heures supplémentaires, des heures de nuit, des jours d'absence pour cause de maladie ou de congé.

Elle comprend aussi certaines primes (13ème mois) ou, primes soumises à cotisations (ancienneté,...).

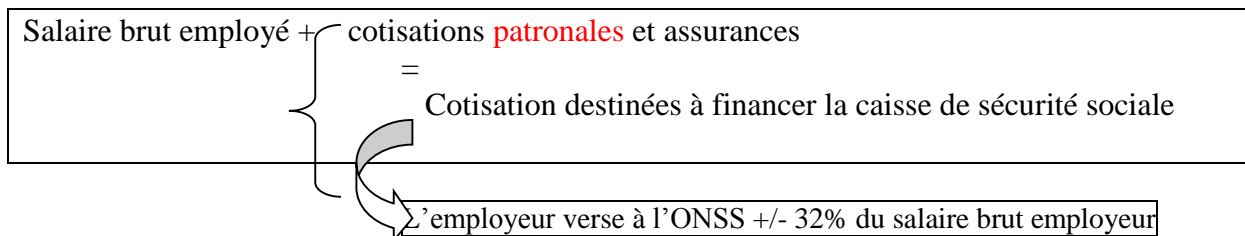
2/ Le salaire net imposable =



3/ Le salaire brut employé =



4/ Le salaire brut employeur =



5/ Le salaire brut employeur = base de la rémunération.

Annexe : fiche de renseignement

Le calcul de la fiche de paie

1. Le précompte professionnel

Le précompte professionnel est une avance sur les impôts. Lorsqu'il te faudra remplir ta déclaration fiscale, tu y indiqueras tes ressources imposables sur lesquelles se calculeront ton impôt, puis, de ce montant d'impôt sera déduit ce que tu as déjà payé en précompte professionnel.

Les impôts dépendent de la hauteur de tes revenus (plus tes revenus sont élevés, plus tu paies d'impôts) mais également de ta situation familiale (si tu as des personnes dont tu dois prendre soin, les impôts seront plus légers).

Pour éviter les surprises en fin d'année, le calcul mensuel du précompte professionnel tient également compte de ces éléments. C'est pourquoi il est indispensable de renseigner ton employeur de la manière la plus précise dès le premier jour d'embauche.

Le calcul du précompte professionnel se fait selon des tables, parues au moniteur belge. Il est de moins de 20% pour les revenus imposables compris entre 1.600 et 2.000 euros d'une personne isolée (ou dont le conjoint travaille).

3. Les cotisations sociales

- À quoi servent les cotisations sociales?
À alimenter la caisse de l'Office National de Sécurité Sociale, qui ensuite redistribue aux différents bénéficiaires (pensionnés, parents, chômeurs, malades et invalides, ...)
- Les cotisations sociales se divisent en deux types :
 - a. Les cotisations sociales personnelles : elles sont payées par le travailleur.
 - Quel est le pourcentage total des cotisations sociales personnelles? Sur quel montant doit-il être calculé?
13,07 %, sur le salaire brut
 - Ces montants apparaissent-ils sur les fiches de paie?
Oui
 - b. Les cotisations sociales patronales : elles sont payées par l'employeur.
 - À combien s'élèveront les cotisations sociales patronales ? Sur quel montant doit-il être calculé?
+/- 32% du salaire brut
 - Ces montants apparaissent-ils sur les fiches de paie?
Non